

EXEMPLES D'EXPERIENCES

Installation d'un paysan boulanger par la commune de Lacapelle-Cabanac (46)

La démarche : Rachat d'une maison par la commune pour la transformer en fournil et magasin.

Les résultats : Installation d'un nouveau paysan, vente en direct de pain.

Création d'un pôle maraîchage à partir d'une ferme à céder sur la commune de Bourgoin-Jallieu (38)

La démarche : Acquisition de la ferme à la fois par la Foncière Terre de liens (terres et bâtiments) et par la commune (maison d'habitation).

Les résultats : Installation de deux maraîchers, approvisionnement en légumes biologiques de la cuisine centrale.

La reconquête des friches par la commune de Drevant (18)

La démarche : Diagnostic foncier de la SAFER, signature d'une convention entre la commune et la SAFER.

Les résultats : 9 ha de terre acquis par la commune.

Le droit à la formation des élu-e-s

La fonction d'élu-e est exigeante et nécessite des compétences spécifiques, c'est pourquoi deux dispositifs sont ouverts à tous les élu-e-s de toutes les instances :

1/ Le droit « traditionnel » à la formation des élu-e-s locaux, inscrit dans le Code Général des Collectivités Territoriales depuis 1992, droit directement financé par les collectivités.

2/ Le Droit Individuel à la Formation (DIF élu-e-s), créé en 2015. Il est financé par le prélèvement de 1 % sur les indemnités perçues par les élu-e-s et géré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Chaque élu-e (indemnisé-e ou non) acquiert 20 heures de DIF. Les nouveaux élu-e-s en mars 2020 y ont droit. **La demande de financement doit être envoyée au minimum 65 jours avant la date de la formation, c'est à dire avant le dimanche 22 novembre 2020.** Le formulaire joint doit être rempli, accompagné d'une photocopie de la carte d'identité et le tout adressé à : contact@formationcitoyennete.org qui complètera le dossier qui sera transmis à la CDC pour validation. Un double de ce dossier sera transmis à l'élu-e.

En cas d'accord, les frais de séjour et de déplacement avancés par l'élu-e seront remboursés, sur justificatif, après transmission du formulaire de remboursement.

L'agrément de Formation & Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

TARIF POUR LES FORMATIONS

(pour les élu-e-s utilisant le DIFE)

1000 euros / personne

Temps effectif formation : 12 heures*

La formation proposée sur deux jours s'adresse à tous les élus locaux :

- dans leur premier mandat ou non ;
- ruraux ou urbains ;
- pour des actions de formation réunissant des élus de différentes collectivités.

* (2 jours - repas compris)

formation
& Citoyenneté

Organisme de formation créé en 1997 par l'association REAL

Siège administratif : 21er rue Voltaire 75011 Paris

Siège social : 26 Rue Raspail 94110 Arcueil

n° SIRET 420 605 628 000 23

Code APE 8559A

Courriel : contact@formationcitoyennete.org

Contact : André Deluchat : 06 44 80 41 73

andre.deluchat@wanadoo.fr

et



Place de la Halle

46320 ASSIER

Contact : 05 65 34 08 37 ou

06 52 70 08 31

Courriel : adearlot@orange.fr

vous proposent deux journées de formation et de réflexion sur le thème :

**Soutenir et faciliter
les activités agricoles
sur son territoire**

Le mercredi 27 janvier 2021

de 9h30 à 17h30

et le jeudi 28 janvier 2021

de 9h30 à 17h30

**Salle de réunion du pôle administratif
de Cauvaldor**

**Le Bourg
46110 VAYRAC**

Soutenir et faciliter les activités agricoles sur son territoire

Mercredi 27 janvier 2021

- 9h30 Café d'accueil : présentation de la journée et des intervenant.es.
- 10h00 à 12h30 **Table ronde : Comprendre la gestion du foncier agricole.**
avec la SAFER, Fabrice RUFFIER, animateur de Terre de Liens, Yves Bruel, animateur de l'ADEAR et un.e responsable du service urbanisme de Cauvaldor.
Présentation d'une expérience originale d'Installation-Transmission.
- 12h30 **Déjeuner**
- 14h30 à 15h30 **Table ronde : Comprendre les enjeux et les difficultés de l'installation agricole.**
Un acteur /une actrice de l'installation et de la transmission agricole, un.e jeune installé.e sur le Lot, un élu local.
- 15h45 **Débat : « Quel rôle pour les élus en parallèle de ces parcours ? », animé par l'ADEAR du Lot.**
- 17h30 Fin de la première journée de formation.

Jeudi 28 janvier 2021

- 9h30 Café d'accueil : présentation de la journée et des intervenant.es.
- 10h15 à 11h15 **Table ronde : Comprendre les enjeux et les difficultés de la Transmission Agricole.**
avec un.e conseiller.e MSA, un acteur / une actrice de l'installation et de la transmission agricole et un accompagnateur ADEAR du Lot.
- 11h30 **Débat : « Quel rôle pour les élus pour favoriser la transmission ? », animé par l'ADEAR du Lot.**
- 12h30 **Déjeuner**
- 14h00 **Ateliers : Les solutions existantes et expérimentées pour favoriser l'installation et la transmission agricole.**
- 15h15 **Débat : « Quel positionnement des élus : élus facilitateurs, élus mobilisateurs ? », animé par l'ADEAR du Lot.**
- 16h30 **Pré-élaboration d'un document de synthèse des pistes possibles à mettre en œuvre sur Cauvaldor.**
- 17h00 Bilan et fin de la journée de formation.

formation
Citoyenneté

DOSSIER DIF À REMPLIR

ET À ENVOYER : AVANT LE 22 NOVEMBRE 2020

Formation et Citoyenneté :

contact@formationcitoyennete.org